

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

COMMUNE
DE
S C I E Z



74140

Téléphone : 04 50 72 00 09
Télécopte : 04 50 72 63 08

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2012

PRESENTS :

Madame, Roch Monique, Rapin Jacqueline, Longuet Odile, Braize Liliane, Kabut Florence, Fillon Sandrine, Vuattoux Georgette,
Messieurs, Bidal Jean-Luc, Trivério Christian, Vignaud Christian, Démolis Hubert, Couasnon Thierry, Pierron André, Favre Pierre, Gilbert Joël, Bidal Claude, Kupper Lionel, Huvenne Bernard, Requet Michel.

PROCURATIONS : Bourgeois Fatima à Démolis Hubert, Réale Richard à Braize Liliane, Henry Jeanine à Trivério Christian, Badaire Corinne à Vignaud Christian, Marre Michèle à Rapin Jacqueline

ABSENTS : Truchot Hervé, Appert Nicolas.

Arrivée de Monsieur Couasnon Thierry à 20h42
Arrivée de Monsieur Bidal Jean-Luc à 21h10

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, et ce conformément aux dispositions de l'article L2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Démolis Hubert a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 13-02-2012

Chaque membre de l'Assemblée ayant eu, en temps utile, communication du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 13 février 2012, les élus présents sont appelés à faire part de leurs remarques ou éventuelles volontés de faire porter des rectifications à ces documents.

Monsieur Huvenne Bernard demande à ce que page 5 du compte rendu, soit précisé le nom des personnes qui se sont portées volontaires pour former le groupe de travail relatif à l'affichage dans la commune. Soit, messieurs Vignaud, Gilbert et Huvenne.

Le Procès Verbal du 13-02-2012 est adopté à l'unanimité.

DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS. (Article L2122-22 et L2122-23 du CGCT)

DM N°2012-85 DU 02-03-2012

Convention de mise à disposition des données numériques géo référencées relatives à la représentation moyenne échelle des ouvrages gaz.

Considérant l'utilité qu'il convient de définir les modalités techniques et financières de la communication des données numérisées des réseaux de distribution de gaz issues de la cartographie Moyenne Echelle par GrDF à la commune de Sciez,

Vu le projet de convention de mise à disposition proposé par GrDF,

Le Maire décide

De passer et signer convention avec GrDF, convention de mise à disposition des données numériques géo référencées relatives à la représentation moyenne échelle des ouvrages gaz.

De fixer la durée de cette convention à 5 ans à compter de la date de signature.

EXAMEN DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU 09-03-2012

1-Approbation des comptes administratifs 2011 du Budget Principal et des budgets annexes C.C.A.S., Port de Plaisance et Caveaux de Sciez

Conformément aux dispositions de l'article L2121-14 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil désigne Monsieur Trivério Christian comme président de séance pour ce point.

Référence :

Comptes administratifs 2011 du budget principal et des budgets annexes C.C.A.S., Port de Plaisance et Caveaux de Sciez, résumés ci-dessous :

Budget Principal

Investissement	Budget	Réalisé	Reports n-1	Solde 2011
Dépenses	3 087 411,57	2 168 398,59		
Recettes	3 087 411,57	1 837 921,28		
Excédent			324 155,24	- 6 322,07
Déficit		- 330 477,31		
Fonctionnement	Budget	Réalisé	Reports n-1	Solde
Dépenses	4 971 883,33	4 157 472,00		
Recettes	4 971 883,33	5 321 137,31		
Engagement				
Excédent		1 163 665,31	112 907,44	1 276 572,75
Déficit				
Résultat		Réalisé	Reports n-1	Solde
Excédent		833 188,00	437 062,68	1 270 250,68
Déficit				

Port de Plaisance

Investissement	Budget	Réalisé	Reports n-1	Solde 2011
Dépenses	253 153,64	141 146,05		
Recettes	253 153,64	112 721,01		
Excédent			120 779,73	92 354,69
Déficit		- 28 425,04		
Fonctionnement	Budget	Réalisé	Reports n-1	Solde
Dépenses	374 673,91	334 891,35		
Recettes	374 673,91	330 533,07		
Excédent			50 099,16	45 740,88
Déficit		- 4 358,28		
Résultat		Réalisé	Reports n-1	Solde
Excédent			170 878,89	138 095,57
Déficit		- 32 783,32		

Caveaux

Investissement	Budget	Réalisé	Reports n-1	Solde 2011
Dépenses	18 927,50	14 240,00		
Recettes	18 927,00	3 125,00		
Excédent				
Déficit		- 11 115,00	- 4 687,50	- 15 802,50
Fonctionnement	Budget	Réalisé	Reports n-1	Solde
Dépenses				
Recettes				
Engagement				
Excédent				
Déficit				
Résultat		Réalisé	Reports n-1	Solde 2011
Excédent				
Déficit		- 11 115,00	- 4 687,50	- 15 802,50

CCAS

Fonctionnement	Budget	Réalisé	Reports n-1	Solde
Dépenses	40 000,00	17 662,78		
Recettes	40 000,00	25 900,00		
Excédent		8 237,22	14 662,47	22 899,69
Déficit				
Investissement	Budget	Réalisé	Reports n-1	Solde
Dépenses				
Recettes				
Excédent				
Déficit				
Résultat		Réalisé	Reports n-1	Solde 2011
Excédent		8 237,22	14 662,47	22 899,69
Déficit				

Décision :

Vu les comptes administratifs 2011,
Le conseil municipal,

A la majorité moins 6 abstentions (Bidal Claude, Fillon Sandrine, Kupper Lionel, Vuattoux Georgette, Huvenne Bernard et Requet Michel)

- décide approbation des comptes administratifs 2011 de la commune,

A la majorité moins 5 abstentions (Bidal Claude, Fillon Sandrine, Vuattoux Georgette, Huvenne Bernard et Requet Michel)

- décide approbation du compte administratif 2011 du Port de plaisance

Unanime,

- décide approbation du compte administratif 2011 du budget Caveaux de Sciez

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S, unanime,

- décide approbation du compte administratif 2011 du C.C.A.S

Monsieur Kupper Lionel annonce la création, à l'initiative du groupe d'opposition, d'une commission d'analyse et de réflexion sur les finances locales de la commune. Précise que cette commission est ouverte à l'ensemble des membres du conseil municipal. Monsieur Bidal Claude précise que leur premier travail laisse apparaître que les chiffres du budget communal, sont satisfaisants et dans la moyenne nationale. Il en énumère quelques uns. Monsieur Requet déplore de n'avoir pas reçu de note de synthèses relatives aux budgets.

2-Approbation des comptes de gestion 2011 du Budget Principal et des budgets annexes C.C.A.S., Port de Plaisance et Caveaux de Sciez

Référence :

Comptes de gestion 2011 du budget principal, et des budgets annexes C.C.A.S, Port de Plaisance et Caveaux de Sciez.

Décision :

Considérant que les comptes de gestion 2011 dressés par le Trésorier Principal de Thonon-les-Bains sont en tous points conformes aux comptes administratifs 2011 de l'Ordonnateur,

Le conseil municipal, unanime,

-décide approbation des comptes de gestion 2011 de la commune, du Port de Plaisance et des Caveaux de Sciez.

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S, unanime,

-décide approbation du compte de gestion du C.C.A.S.

3-Décisions d'affectation des résultats budgétaires 2011 du Budget Communal et budget annexe Port de Plaisance.

Référence :

Comptes administratifs 2011 du Budget Communal et du Port de Plaisance.

Décision :

Sur proposition du Maire et de l'Adjoint chargé des finances communales,

Le conseil municipal, unanime,

-décide d'affecter les résultats pour les budgets prévisionnels 2012 de la commune et du Port de plaisance, comme suit :

Budget communal :

Affectation des 1 276 572.75€ d'excédent de fonctionnement 2011.

- 1- 1 200 000€ au compte R1068 de la section d'investissement
- 2- 76 572.75€ en report à nouveau au compte R002 de la section de fonctionnement

Budget annexe Port de Plaisance :

Affectation des 45 740.88€ d'excédent d'exploitation 2011.

- 1- 15 000€ au compte R1068 de la section d'investissement
- 2- 30 740.88€ en report à nouveau au compte R002 de la section de fonctionnement

4-Approbation des budgets primitifs 2012, Budget Principal, et des budgets annexes C.C.A.S., Port de Plaisance et Caveaux de Sciez.

Monsieur Le Maire et Monsieur Trivério, 1^{er} adjoint chargé des finances, présentent et soumettent à approbation du Conseil Municipal, les projets de budgets primitifs 2012, pour le budget principal et les budgets annexes C.C.A.S, Port de Plaisance et Caveaux de Sciez.

Monsieur Démolis Hubert demande à l'assemblée de bien vouloir accepter modification sur l'état des subventions aux associations du budget communal, modification qui ne change pas le montant global attribué. Demande que soit supprimer les 1800€ au profit du groupement de défense contre la grêle et que soit ajouté, 1800€ au profit de la croix rouge française. Cette requête est acceptée unanimement.

Monsieur Bidal Claude tient à souligner l'excellent travail fait par les associations « Manifeste pour la vie » et « sourires des anges » en matière de sécurité routière.

Décision :

Sur proposition du Maire et de l'Adjoint chargé des finances communales,

Le conseil municipal,

A la majorité moins 6 voix contre (Bidal Claude, Fillon Sandrine, Kupper Lionel, Vuattoux Georgette, Huvenne Bernard et Requet Michel)

-approuve le budget primitif 2012 de la commune,

A la majorité moins 4 abstentions (Bidal Claude, Fillon Sandrine, Vuattoux Georgette et Huvenne Bernard)

-approuve le budget primitif 2012 du Port de plaisance,

Unanime,

-approuve le budget primitif 2012 des Caveaux de Sciez

Le conseil d'administration du C.C.A.S, unanime

-approuve le budget primitif 2012 du C.C.A.S.

5- Personnel communal : Modification du tableau indicatif des emplois autorisés 2012

Exposé : Christian Trivério, Maire adjoint,

Afin de permettre avancements de grades de certains personnels communaux, le Maire demande à l'assemblée autorisation de modifier le tableau indicatif des emplois autorisés pour l'exercice 2012 comme suit :

- Transformation d'un poste de rédacteur en un poste de rédacteur principal
- Transformation de 2 postes d'adjoint technique de 1^{ère} classe en 2 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

Décision :

Vu l'Avis favorable de la CAP du 26 janvier 2012

Le conseil municipal, unanime,

- autorise le Maire à modifier le tableau indicatif des emplois autorisés 2012.

6 - Acquisitions foncières

6-1 : « 488, route du Port » DESCOMBES Camille / COMMUNE DE SCIEZ

Exposé : Christian Trivério, Maire adjoint

-Vu la délibération en date du 13 décembre 2011, n° 2011-12-03-1 par laquelle le Conseil Municipal a autorisé Mr le Maire à acquérir la parcelle AK 261 (tiré du n° 4), sise à SCIEZ «488 route du Port», pour 00a 47ca, au prix de un euro symbolique et à procéder à l'acte administratif ; Mr EME étant chargé pour sa part de signer ledit acte administratif au nom de la collectivité au prix susmentionné.

- Vu la délibération en date du 13 Février 2012, N°2012-02-01 par laquelle le Conseil Municipal charge M. Christian VIGNAUD, représentant de la collectivité pour la signature des actes administratifs conformément à l'article L1311-13 du code général des collectivités territoriales, par suite du décès de Mr Jean Pierre EME survenu le 15 janvier 2012.

Décision :

Entendu exposé du Maire adjoint,

Le conseil Municipal, après débat et vote, unanime

-Autorise le Maire à acquérir la parcelle à SCIEZ, cadastrée section AK n° 261 sise « 488 route du port », pour 00a 47ca et à procéder à l'authentification de l'acte administratif ; M. Christian VIGNAUD étant chargé pour sa part de signer ledit acte au nom de la collectivité, au prix ci-dessus mentionné.

6-2 : « 7 route de Songy » EPF 74 / COMMUNE DE SCIEZ

Exposé : Christian Trivério, Maire adjoint

-Vu la délibération en date du 03 novembre 2011, n° 2011-11-04 par laquelle le Conseil Municipal a autorisé Mr le Maire à acquérir la parcelle AK 259, sise à SCIEZ «7 route de Songy », pour 05a 66ca, au prix de 2.114,25 euros et à procéder à l'acte administratif ; Mr EME étant chargé pour sa part de signer ledit acte administratif au nom de la collectivité au prix sus-mentionné.

- Vu la délibération N°2012-02-01 en date du 13 Février 2012 par laquelle le Conseil Municipal charge M. Christian VIGNAUD, représentant de la collectivité pour la signature des actes administratifs conformément à l'article L1311-13 du code général des collectivités territoriales, par suite du décès de Mr Jean Pierre EME survenu le 15 janvier 2012.

Décision :

Entendu exposé du Maire adjoint,

Le conseil Municipal, après débat et vote, unanime

-Autorise le Maire à acquérir la parcelle à SCIEZ, cadastrée section AK n° 259 sise « 7 route de Songy », pour 05a 66ca et à procéder à l'authentification de l'acte administratif ; M. Christian VIGNAUD étant chargé pour sa part de signer ledit acte au nom de la collectivité, au prix ci-dessus mentionné.

6-3 : « Vignes de Marignan » CTS LACROIX / COMMUNE DE SCIEZ

Exposé : Christian Trivério, Maire adjoint

- Vu la délibération en date du 29 avril 2011, n° 2011-04-05-3 par laquelle le Conseil Municipal a autorisé Mr le Maire à acquérir les parcelles C 565, 566, 568, 572 et 573 (2528m2), sises à SCIEZ «Vignes de Marignan», au prix total de 119.454,00 euros et à procéder à l'acte administratif ; Mr EME étant chargé pour sa part de signer ledit acte administratif au nom de la collectivité au prix sus-mentionné.

- Vu le remaniement cadastral sur la Commune de SCIEZ, donnant lieu à la confection d'un nouveau plan après délimitation des parcelles avec le concours des propriétaires, une nouvelle immatriculation des parcelles et un nouveau calcul de leur surface.

- Vu la délibération en date du 13 décembre 2011, n° 2011-12-03-2 par laquelle le Conseil Municipal a autorisé Mr le Maire à acquérir les parcelles BR 4, 5, 6, 8 et 9 (ex C 565, 566, 568, 572 et 573) sise à SCIEZ «Vignes de Marignan», pour une contenance totale, après remaniement cadastral, de 24a 60ca, au prix de 118.944,00 euros et à procéder à l'acte administratif ; Mr EME étant chargé pour sa part de signer ledit acte administratif au nom de la collectivité au prix sus-mentionné.

- Vu la délibération N°2012-02-01 en date du 13 février 2012, par laquelle le Conseil Municipal charge M. Christian VIGNAUD, représentant de la collectivité pour la signature des actes administratifs

conformément à l'article L1311-13 du code général des collectivités territoriales, par suite du décès de Mr Jean Pierre EME survenu le 15 janvier 2012.

Décision :

Entendu exposé du Maire adjoint,

Le conseil Municipal, après débat et vote, unanime

- Déclare vouloir acquérir dans l'immédiat qu'une partie des parcelles ci-dessus désignées soit celles figurant au cadastre BR N°s 4, 5 et 6 « Vignes de Marignan », pour une contenance totale de 16a 32ca, au prix de 82.041,00 euros, le surplus sera régularisé ultérieurement.

-Autorise le Maire à acquérir lesdites parcelles à SCIEZ, cadastrée section BR n° 4, 5, 6, « Vignes de Marignan », pour une contenance totale de 16a 32ca, au prix de 82.041,00 euros, à procéder à l'authentification de l'acte administratif ; M. Christian VIGNAUD étant chargé pour sa part de signer ledit acte au nom de la collectivité, au prix ci-dessus mentionné.

6-4 : « Vignes de Marignan » PICUT Marguerite / COMMUNE DE SCIEZ

Exposé : Christian Trivério, Maire adjoint

- Vu la délibération en date du 29 avril 2011, n° 2011-04-05-3 par laquelle le Conseil Municipal a autorisé Mr le Maire à acquérir la parcelle C 567, sise à SCIEZ «Vignes de Marignan», pour 08a 58ca, au prix de 35.685,00 euros et à procéder à l'acte administratif ; Mr EME étant chargé pour sa part de signer ledit acte administratif au nom de la collectivité au prix sus-mentionné.

- Vu le remaniement cadastral sur la Commune de SCIEZ, donnant lieu à la confection d'un nouveau plan après délimitation des parcelles avec le concours des propriétaires, une nouvelle immatriculation des parcelles et un nouveau calcul de leur surface.

- Vu la délibération en date du 13 décembre 2011, n° 2011-12-03-2 par laquelle le Conseil Municipal a autorisé Mr le Maire à acquérir la parcelle BR 7 (ex C 567), sise à SCIEZ «Vignes de Marignan», pour 08a 37ca, au prix de 35.527,50 euros et à procéder à l'acte administratif ; Mr EME étant chargé pour sa part de signer ledit acte administratif au nom de la collectivité au prix sus-mentionné.

- Vu la délibération N°2012-02-01 en date du 13 février 2012, par laquelle le Conseil Municipal charge M. Christian VIGNAUD, représentant de la collectivité pour la signature des actes administratifs conformément à l'article L1311-13 du code général des collectivités territoriales, par suite du décès de Mr Jean Pierre EME survenu le 15 janvier 2012.

Décision :

Entendu exposé du Maire adjoint,

Le conseil Municipal, après débat et vote, unanime

-Autorise le Maire à acquérir la parcelle à SCIEZ, cadastrée section BR n° 7, « Vignes de Marignan », pour 08a 37ca, à procéder à l'authentification de l'acte administratif ; M. Christian VIGNAUD étant chargé pour sa part de signer ledit acte au nom de la collectivité, au prix ci-dessus mentionné.

6-5 : « Le Devant » SYMAGEV / COMMUNE DE SCIEZ

Exposé : Christian Trivério, Maire adjoint

-Vu la délibération en date du 7 décembre 2009 par laquelle le Conseil Municipal a décidé de recourir aux actes administratifs pour la plupart des acquisitions, ventes, échanges, partage acceptation des dons et legs, transactions diverses ne comportant pas de difficultés juridiques particulières conformément à l'article L1311-13 du code général des collectivités territoriales,

- Vu la délibération en date du 29 avril 2011 par laquelle le Conseil Municipal a autorisé Mr le Maire à signer la promesse d'achat avec le SYMAGEV pour l'acquisition de la parcelle B 5177 pour la somme de 22.100 euros,
- Vu la délibération N°2012-02-01 en date du 13 Février 2012, par laquelle le Conseil Municipal charge M. Christian VIGNAUD, représentant de la collectivité pour la signature des actes administratifs conformément à l'article L1311-13 du code général des collectivités territoriales,
- Propose de procéder à la régularisation de l'acquisition, au prix de 22.100,00 euros, d'une parcelle de terre sise à SCIEZ, cadastrée section B, numéro 5177, lieudit « Le devant » pour 01ha 47a 33ca, appartenant à SYMAGEV, dont le siège est à 74140 BALLAISON, Domaine de Thénieres, identifiée au SIREN sous le numéro 257.402.297. Précise que les crédits nécessaires sont ouverts au BP 2012.

Décision :

Entendu exposé du Maire adjoint,

Le conseil Municipal, après débat et vote, unanime

-Autorise le Maire à acquérir au prix de 22.100,00 euros la parcelle de terre à SCIEZ cadastrée section B, sous le numéro 5177, au lieudit « Le Devant », pour une contenance de 01ha 47a 33ca, appartenant à SYMAGEV et à procéder à l'authentification de l'acte administratif ; M. Christian VIGNAUD étant chargé pour sa part de signer ledit acte au nom de la collectivité.

7- Approbation du compte-rendu annuel GRDF année 2010

Exposé : Trivério Christian, Maire adjoint

- Rappel le conseil municipal en date du 13 décembre 2011 durant lequel il présentait le rapport annuel 2010 de la concession communale à GDRF pour le service public de la distribution du gaz naturel.
- Demande au conseil de bien vouloir approuver ce compte-rendu annuel.

Décision :

Entendu exposé du Maire adjoint,

Le conseil Municipal, après débat et vote, unanime

-approuve le compte-rendu annuel GRDF relatif à la concession annuelle 2010.

8 – Nouvelle désignation pour le Musée de la Préhistoire.

Exposé : Jean-Luc Bidal, le Maire

Informe l'assemblée d'une 2ème réunion de travail au musée le mardi 28 février, au sujet du projet pédagogique de géologie, en présence de M. Ringot, représentant l'inspectrice de la circonscription de Thonon, Mme Oilikian, Professeur de SVT, au lycée Jean-Jacques Rousseau, Mme Guyomard et sa nouvelle assistante Natacha Nugues, France Castel et Jeanine Henry.

Précise que ce projet avance très bien et qu'il y a bon espoir (par la prof de SVT qui a découvert avec enthousiasme notre musée), d'avoir dès la rentrée 2012, des visites régulières de collégiens.

Cependant, Madame Guyomard, parlant au nom de l'Europe, a demandé fortement que le musée soit désormais désigné comme "Musée de Préhistoire et Géologie", avec adoption de couleurs spéciales pour les tracts et affiches et qu'il porte le nom de Jean Hallemans, puisque c'est à sa collection personnelle de fossiles que nous devons d'avoir une salle de géologie.

-Propose de désigner le Musée, « Musée de Préhistoire et Géologie, Jean Hallemans »

Décision :

Entendu exposé du Maire,

Après débat et voté, le conseil municipal, à la majorité moins 1 voix contre (Huvenne Bernard) et 4 abstentions (Bidal Claude, Fillon Sandrine, Kupper Lionel et Vuattoux Georgette)

-Valide la proposition du Maire pour l'appellation de « Musée de Préhistoire et Géologie, Jean Hallemans ».

9- Renouvellement de la concession du Kiosque de la plage, été 2012.

Exposé : Vignaud Christian, Maire adjoint

Comme chaque année, il convient de signer une convention d'occupation pour le kiosque de la plage. Vu la proposition de candidature de Madame Chevallet en date du 3 janvier 2012, Considérant qu'elle a toujours donné entière satisfaction les années précédentes, Propose de renouveler la convention avec Madame Chevallet moyennant une indemnité d'occupation de 6 600 euros HT pour la saison.

Décision :

Entendu exposé du Maire adjoint

Après débat et voté, le conseil municipal, unanime

-Autorise le Maire à passer et signer convention d'occupation du kiosque de la plage avec Madame Chevallet pour la période du 16 mars au 16 octobre 2012, moyennant une indemnité d'occupation de 6 600€ HT.

10- Approbation du plan de financement de la commune de Sciez dans le cadre du Projet d'Agglomération Franco-Valdo-Genevois.

Exposé : Jean-Luc Bidal, Le Maire,

Rappelle que la Communauté de Commune du Bas Chablais participe depuis son élaboration au projet d'Agglomération Franco-Valdo-Genevois au sein de l'ARC Syndicat Mixte.

Un travail est mené avec l'ensemble des partenaires pour l'élaboration du projet N°2 qui devrait être déposé à la Confédération Helvétique avant le 30 juin 2012.

Afin de permettre à la C.C.B.C la prise en compte des projets d'aménagements de la commune de Sciez, pouvant s'inscrire dans ce programme, il est nécessaire de valider un programme d'engagement et un échéancier des réalisations.

Décision :

Entendu exposé du Maire

Après débat et voté, le conseil municipal, à la majorité moins une abstention (Fillon Sandrine)

-Décide de déterminer un programme d'engagement de réalisation, un plan de financement et échéancier des travaux éligible dans le cadre du projet n°2 d'Agglomération Franco Valdo Genevois et de faire une demande de financement auprès de la C.C.B.C.

COMMUNICATIONS DU MAIRE ET QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERES ET CONSEILLERS

COMMUNICATIONS DU MAIRE

Le Maire annonce à l'assemblée que Pierre Favre a été désigné pour seconder Christian Vignaud au sein de la commission voirie, notamment pour l'acquisition des matériels et la préparation des réunions. La délégation de fonction et de signature étant maintenue exclusivement à Christian Vignaud.

En soutien au peuple Tibétain, le Maire donne lecture d'un courrier adressé aux Maires par la présidente de France Tibet au sujet de la journée commémorative du 10 mars 2012, anniversaire du soulèvement de Lhassa le 10-03-1959. Monsieur Réale a été chargé de diffuser cette information.

QUESTIONS DIVERSES

Claude Bidal aborde un problème de circulation de gros camions salissant la chaussée dans Filly et interroge le Maire sur les modalités de facturation des heures de nettoyage des routes aux entreprises concernées. Monsieur Vignaud est chargé de se renseigner sur les raisons de ce trafic.

Monsieur Lionel Kupper évoque les problèmes que rencontre l'Eveil sportif avec ses bénévoles et particulièrement avec les bénévoles qualifiés. Il informe l'assemblée qu'une structure Thononaise représentée par Eric Gascon, propose aux jeunes de 18-25 ans, une formation diplômante sur deux ans, équivalente au Brevet d'Etat, le BPGEPS. Cette formation coûterait environ 12 000€. Il propose à la commission sport d'étudier la question pour que cette formation puisse éventuellement être proposée à un jeune de Sciez.

Monsieur Lionel Kupper rappelle la réunion du 26 mars pour la virade de l'espoir.

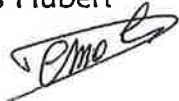
Prochaine réunion du Conseil Municipal :

Mardi 3 avril 2012 à 20h30

Monsieur Le Maire constatant l'ordre du jour et les questions orales épuisées,
La Séance Publique est levée à 23h10 heures

PROCES-VERBAL DE SEANCE DRESSE LE 14-03-2012 PAR LE SECRETAIRE ELU PAR SES PAIRS
PRESENTS EN L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 09-03-2012
SIGNÉ

Le secrétaire de séance
Démolis Hubert



Le Maire
Bidal Jean-Luc



Le Maire adjoint
Trivério Christian



Vu pour être affiché le 14-03-2012 conformément aux prescriptions
de l'article L 221.25 du Code Général des Collectivités Territoriales